

# Formation d'Animateur(trice) polyvalent(e)

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis à l'entrée en formation

### PUBLIC VISÉ

Demandeur d'emploi

### ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.  
Pour vous informer et vous accompagner dans ce projet, vous pouvez prendre contact :  
amandine.tobaldi@lemans.cci.fr

### QUALITÉS SOUHAITÉES

La formation et le métier visé sont accessibles à de jeunes majeurs en très bonne condition physique, autonomes ayant une bonne présentation, un bon sens de la communication et de l'accueil. Il faut être disponible et très mobile pour de longs séjours en stations touristiques en France ou à l'étranger.  
La pratique d'un ou plusieurs sports, d'un instrument de musique ou d'une activité artistique (danse, théâtre...) est un atout.

### • INSCRIPTION •

- > Participation à une réunion d'information collective ou
- > Formulaire à remplir sur le site [www.thevillage-go.fr](http://www.thevillage-go.fr)

### • SÉLECTION •

- > Session de recrutement Session de recrutement réalisée par l'entreprise et/ou le centre de formation par téléphone ou visioconférence.
- > Entretien individuel.

### • DURÉE •

- > Formation en temps plein entre 9 et 12 mois.
- > Formation en alternance = période en centre de formation et période en entreprise.

### • DÉLAI D'ACCÈS •

- > Recrutement de septembre à décembre
- > Démarrage en janvier et février

### • MÉTIER VISÉ •

Animateur polyvalent (auprès des publics enfant, adulte, sénior) en Village Vacances, Villages clubs, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping), parc d'attraction, bases de loisirs, croisiéristes... en France ou à l'étranger.

### • COMPÉTENCES VISÉES •

- > Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique.
- > Animer des activités de journées et soirées destinées à des publics variés.
- > Participer à la fonction accueil du village vacances.

Pour savoir si la certification proposée par TVGO est organisée en blocs de compétences et connaître les équivalences, et passerelles, vous pouvez consulter la fiche RNCP :  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/32350/>





## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > Evaluation théorique et pratique tout au long de la formation (en centre de formation et en stage)
- > Evaluation finale devant un jury

## VALIDATION DE LA FORMATION

Titre RNCP (code 32350) niveau 4 :  
**Animateur Loisir Tourisme (ALT)**

### TAUX SPÉCIFIQUES :

**92%** des stagiaires sont en emploi sur le métier d'animateur 3 mois après la formation.

Des partenariats avec des Tours opérateurs permettent aux stagiaires une insertion professionnelle immédiate à l'issue de la formation.

(Base : Retours enquêtes de satisfaction apprenants 2021)

### • CONTENU DE LA FORMATION •

- > Chorégraphie
- > Expression scénique
- > Mise en scène
- > Technique son et vidéo
- + Travaux pratiques
- > Maquillage
- > Sport
- > Animation microphonique
- > Animation jeux et soirées

### • MÉTHODES MOBILISÉES •

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- > Dispositif en alternance en centre de formation.
- > Des partenariats avec les différents Tours Opérateurs facilitent les placements.

#### DISPOSITIF EN IMMERSION AU CENTRE DE FORMATION :

- > Hébergement possible du lundi au dimanche sur le site pour faciliter le travail d'équipe, les mises en situation et se confronter à la réalité de la vie en village vacances (présence nécessaire sur 1 à 2 week-end).
- > Méthode active basée sur l'apprentissage par projet (création d'un spectacle d'animations).
- > Apports théoriques et pratiques sur la base de mises en situations.

#### EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- > Responsable pédagogique.
- > Formatrices et formateurs en technique son et lumière, chorégraphie, animation générale, fitness, théâtre, maquillage et anglais (formateur natif). Tous professionnels et issus du terrain.

#### LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS :

- > Salle de cours, salle multimédia, salle de spectacle, salle de danse et gymnase.
- > Equipement sportif, équipements vidéo, son et lumières, costumerie, décoration.

### • COÛT PÉDAGOGIQUE ET RÉMUNÉRATION + CGV •

- > Cout pédagogique de la formation ainsi que les frais d'hébergement sont pris en charge par l'OPCO dont dépend l'employeur.
- > Pour les personnes handicapées, l'Agefiph intervient en subsidiarité du CPF et de la prise en charge de l'OPCO sur les coûts pédagogiques.
- > L'apprenti est considéré comme salarié, donc rémunéré par l'entreprise en fonction de son âge et de son dernier diplômé.

